

APPEL A CANDIDATURE - MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL RENTRÉE 2024

Liste récapitulative des postes à exigences particulières soumis à entretien

- Fiche 1 :** Poste d'enseignant de classe maternelle « classe passerelle »
- Fiche 2 :** Poste d'enseignement des langues vivantes étrangères : Itinérant allemand
- Fiche 3 :** Poste d'enseignement en école bilingue français-anglais
- Fiche 4 :** Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire
- Fiche 5 :** Poste d'adjoint/Dispositif ITEP
- Fiche 6 :** Coordonnateur pédagogique d'ITEP
- Fiche 7 :** Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)
- Fiche 8 :** Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)
- Fiche 9 :** Enseignant référent auprès des élèves en situation de handicap
- Fiche 10 :** Poste enseignant spécialisé – Maison d'arrêt de Saint-Brieuc
- Fiche 11 :** Poste spécialisé – Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0,5 ETP)
- Fiche 12 :** Adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH
- Fiche 13 :** Coordonnateur du pôle enfance de la MDPH
- Fiche 14 :** Enseignant spécialisé en Hôpital de jour –
- Fiche 15 :** Classe relais – Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc
- Fiche 16 :** Classe/atelier-relais ou « classe SAS » et chargé(e) de mission auprès de la PJJ
- Fiche 17 :** Poste en unité d'enseignement pour enfants TSA (Troubles spécifiques du spectre de l'autisme)
- Fiche 18 :** Poste de soutien - scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et élèves allophones nouvellement arrivés en premier degré (EANA)
- Fiche 19 :** Poste de coordonnateur CASNAV en premier degré
- Fiche 20 :** Poste PE – Coordonnateur en UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) en premier degré
- Fiche 21 :** Poste de titulaire départemental
- Fiche 22 :** Enseignant coordonnateur d'ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire)

Poste d'enseignant de classe maternelle H/F « Classe passerelle »
--

MISSIONS

- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique conforme aux impératifs des programmes et compatible avec les spécificités des enfants de la structure. L'élaboration de ce projet évolutif pour chaque enfant implique une coopération avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'assistante d'accueil.
- Assurer la responsabilité de l'accueil et de la prise en charge sur le temps scolaire des enfants de la structure, sur le temps scolaire, le matin, pour des activités ciblées selon des durées bien définies.
- Procéder à l'évaluation et au suivi de l'adaptation scolaire des enfants de « La Courte échelle » en coopération avec l'assistante d'accueil, l'éducatrice de jeunes enfants et les parents.
- Assurer la liaison avec l'inspectrice de circonscription et la direction académique.

COMPÉTENCES

- Avoir une bonne connaissance du développement du jeune enfant et des programmes de l'école maternelle.
- Avoir des qualités de communication et d'écoute
- Etre en capacité de travailler en partenariat avec des instances pluridisciplinaires.

CADRE D'EXERCICE et LOCALISATION

- Le demi-poste est intégré au poste de titulaire de secteur (TS) G0106 implanté à l'école primaire Harel de la Noë de PLÉRIN.
- Un poste est susceptible d'être créé sur l'école de la Ruche à Dinan pour la rentrée prochaine

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Myriam MENAGER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription de Paimpol, en charge de la mission « école maternelle » (tél : 02 56 42 00 16).

Poste d'enseignant des langues vivantes étrangères H/F Itinérant Allemand
--

Poste itinérant d'enseignement des langues vivantes étrangères (temps plein quotité = 100) rattaché à l'école élémentaire publique de PORDIC.

Peuvent se porter candidats, les enseignants titulaires d'une habilitation en langue allemande ou étant susceptibles de l'obtenir avant la fin de la présente année scolaire.

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Gaèle HERBERT-BARSE, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Loudéac (Tél : 02 96 28 02 82 ou ce.ien22loudeac@ac-rennes.fr).

Postes d'enseignants dans une école à « parcours renforcé anglais » H/F

Les écoles à « parcours renforcé anglais » sont des écoles où est dispensé, a minima, un enseignement en anglais de 3 heures par semaine par niveau (1 h 30 d'enseignement de la langue anglaise + 1 h 30 d'enseignement d'une discipline en langue anglaise).

Peuvent se porter candidats, sur les postes de direction et d'adjoints implantés dans les écoles figurant dans ci-dessous, tous les enseignants intéressés par cette démarche d'enseignement renforcé de la langue anglaise dans leur classe.

MOTIVATIONS

- La volonté d'intégrer une équipe d'enseignants engagés dans cette démarche,
- L'engagement à conduire quelques enseignements disciplinaires dans la langue-cible,
- La participation aux actions de formation ayant pour objectif de mettre en œuvre un enseignement renforcé de la langue anglaise,
- Le désir de mener des projets d'ouverture à l'international (projet ERASMUS +, e-twinning).

LOCALISATIONS (implantation de nouveaux dispositifs sur le territoire très probable à l'issue des opérations de carte scolaire)

- École élémentaire publique Le Tonturier – PLÉDRAN
- École élémentaire publique Les Merles – SAINT-BRIEUC
- École élémentaire publique - TRÉVOU-TRÉGUIGNEC
- École élémentaire publique Les Fontaines – DINAN
- École élémentaire publique - CORLAY
- École élémentaire publique TRÉLÉVERN
- École élémentaire La Garaye - DINAN

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Gaèle HERBERT-BARSE, Inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription de Loudéac (Tél : 02 96 28 02 82 ou ce.ien22.loudeac@ac-rennes.fr).

<p style="text-align: center;">Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire H/F</p>
--

1 poste option Troubles fonctions visuelles : 0,50 ULEC + 0,50 SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

MISSIONS

- Aider et accompagner la scolarisation en milieu ordinaire des élèves pris en charge par un SESSAD - sa mission première est l'enseignement
- Se rendre régulièrement dans les établissements scolaires afin de reprendre avec les élèves, pris en charge par un SESSAD, les apprentissages qui se sont avérés difficiles
- Collaborer avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation
- Apporter à l'enseignant qui accueille l'élève pris en charge par un SESSAD son éclairage d'expert sur l'organisation et l'amélioration possible des activités
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires

L'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire doit être consulté en cas de difficulté et donner son avis sur les conditions de scolarisation.

COMPÉTENCES

- Connaissance des besoins particuliers des enfants présentant des troubles visuels
- Bonne capacité d'écoute, d'échange permettant un travail en partenariat, sens de l'initiative et flexibilité
- Rigueur et capacité d'organisation

Les enseignants devront être titulaires du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

CADRE GÉNÉRAL et LOCALISATION

- Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.
- Ce poste est rattaché à l'école Marcellin Berthelot – SAINT-BRIEUC

Les personnes intéressées devront se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

DISPOSITIF ITEP Adjoints H/F

Réf: - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).

MISSIONS

- Assurer un enseignement adapté auprès d'élèves présentant d'importantes difficultés psychologiques dont l'expression perturbe les apprentissages
- Apporter à chaque élève pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Participer avec le coordonnateur pédagogique, en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP, à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du dispositif ITEP et les enseignants des écoles accueillant des élèves du dispositif sur des temps d'inclusion.

COMPÉTENCES

- Bonne connaissance des spécificités et des besoins particuliers des élèves présentant des troubles des conduites et des comportements
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

Les enseignants devront être titulaires du CAPPEI ou toute autre certification équivalente.

CADRE GÉNÉRAL et LOCALISATIONS

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, les enseignants exerceront sur une unité d'enseignement, au sein du dispositif ITEP géré par les PEEP 22, auprès d'enfants ou adolescents présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC) dans le cadre suivant :

- **Sur le site de Saint-Brieuc situé boulevard Pasteur** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- Le deuxième poste du dispositif ITEP de l'EME de Saint-Brieuc est situé à Dinan
- Le poste du dispositif de Guingamp rattaché à l'école F.Leizour est situé dans des locaux 7, rue Saint-Yves.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

DISPOSITIF ITEP : Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement H/F
--

Réf: - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).
Réf. relatives aux conditions de nomination du coordonnateur : arrêté du 2-4-2009, article 5a) ; JO du 8-4-2009.

MISSIONS

Le coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement du dispositif ITEP :

- Est associé à la concertation qui s'établit entre la MDPH, les familles et l'équipe de l'institut lors de la demande d'admission d'un enfant ;
- Participe avec le directeur et le médecin à la répartition des enfants dans les divers groupes situés sur chacun des sites. Il est aussi informé de toute absence ou sortie d'élèves scolarisés, quel que soit le site ;
- Assure le lien avec les enseignants des écoles d'origine afin de favoriser au mieux la scolarisation ;
- Participe aux réunions organisées par le directeur en vue d'assurer la bonne coordination de l'ensemble des actions éducatives thérapeutiques et pédagogiques dont bénéficie chaque enfant ;
- Consulte régulièrement et informe les enseignants de chaque site, leur transmet tout élément nécessaire à l'organisation du suivi pédagogique des élèves, en lien avec les responsables du dispositif et, anime l'équipe pédagogique. Du fait d'une organisation pédagogique articulée sur plusieurs sites, le coordonnateur devra maîtriser l'outil informatique et les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation et d'un emploi du temps construit et validé, le coordonnateur pédagogique est garant de la mission de l'unité d'enseignement. Il appartient au coordonnateur et à l'équipe enseignante, d'appliquer ces principes et d'adapter le dispositif de scolarisation sur chacun des sites. A cette fin, la scolarisation des élèves s'effectuera pour partie dans les classes rattachées au dispositif et, autant que de besoin, progressivement dans des établissements scolaires partenaires.

COMPÉTENCES

- Une bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Une expérience de travail en partenariat avec des services du médico-social
- Une disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles

CADRE GÉNÉRAL ET LOCALISATION

La coordination de l'Unité d'Enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI ou toute autre certification équivalente. Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH.

Sur Saint-Brieuc, il exerce les fonctions d'enseignant et de coordonnateur :

- **Pour mi-temps une activité d'enseignement sur l'unité d'enseignement située 8 rue Mermoz** : l'enseignant exercera auprès d'élèves, présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC), accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- **Pour mi-temps une activité de coordonnateur pédagogique** : l'organisation du dispositif ITEP sur plusieurs sites implique la mobilité du coordonnateur.

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction du dispositif ITEP afin de connaître le projet d'établissement. **Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de ce dispositif.**

Avant de postuler sur ces postes, les personnes intéressées devront se renseigner auprès de la direction du dispositif ITEP (02 96 78 19 09) et prendre contact avec l'IEN ASH, madame Agnès BIZOUARN (02 96 75 90 07).

Le poste de coordonnateur pédagogique est soumis à entretien concerté entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social.

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes) H/F**DESCRIPTION DU POSTE**

- Réf :
- Décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - Arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

MISSIONS

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- Mettre en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnel de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'établissement à travers un enseignement spécialisé
- Organiser la mise en œuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève
- Participer aux réunions de coordination et de promotion de la scolarisation
- Mettre en œuvre un travail de partenariat avec l'ensemble des personnels de l'établissement
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires

LOCALISATIONS

- Sanatorium Marin de Trestel – TRÉVOU-TRÉGUIGNEC
- Institut médico-éducatif – SAINT-CAST LE GUILDO
- Institut médico-éducatif Les amis de Bel-Air - LANGUÉDIAS

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de chaque l'établissement afin de connaître le projet d'établissement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social ou sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie, directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus) H/F

Réf :- décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

MISSIONS

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- En collaboration avec le directeur de l'établissement, fixer et garantir les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement
- Coordonner l'activité des professeurs des écoles et déterminer les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires
- Promouvoir et organiser les temps de scolarisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- Etre associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire
- Tenir le suivi des documents relatifs à la scolarité des élèves (être informé des entrées, sorties et absences, et participer aux réunions d'admission des enfants ou adolescents)
- Participer aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.
- Assurer la mission de personne ressource auprès des partenaires

Cette coordination s'exerce dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement (projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique).

LOCALISATIONS

- Centre hélio-marin Saint Laurent – PLÉRIN
- IME Les Vallées – DINAN
- IME du Valais – SAINT-BRIEUC
- IME Belna – PLÉMET
- IME Guy Corlay – SAINT-BRIEUC
- IME Ker An Heol – MINIHY-TRÉGUIER
- IME Les Mauriers – PLAINTEL
- IME Saint-Bugan – LOUDÉAC

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social et sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie, directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

Enseignant référent auprès des élèves en situation de handicap H/F

DESCRIPTIF DU POSTE

L'enseignant référent est un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou toute autre certification équivalente :

- Il exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés du département afin d'assurer sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
- Il travaille en lien étroit avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Cet enseignant contribue, sur son secteur d'intervention, à l'accueil, à l'information et au conseil de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal et des équipes pédagogiques. Il est chargé de rassembler et de synthétiser les éléments de l'évaluation des besoins et des compétences du jeune, réalisée en milieu scolaire.
- Cet enseignant est chargé de réunir et de coordonner l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent.
- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des établissements scolaires du premier et du second degré ainsi que les établissements de santé et médico-sociaux, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.
- Il rend compte de son activité au niveau départemental (à l'IEN ASH/tableau de bord ASH) et de la scolarisation des élèves en situation de handicap à partir des enquêtes nationales annuelles (à la DGESCO).

PROFIL SOUHAITÉ

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap, en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat
- Bonnes connaissances de l'outil informatique (tableur, traitement de textes)
- Grande aptitude à la communication
- Grande souplesse organisationnelle et réelle disponibilité horaire
- Disponibilité calendaire pour assurer la continuité du service.
- Très bonne connaissance et utilisation de l'outil informatique (bureautique, base de données) et de communication

Module de professionnalisation « Exercer comme enseignant référent » ou secrétaire CDO ou minimum de deux ans d'ancienneté dans une autre option.

LOCALISATIONS

- Collège Jean Monnet – BROONS
- Collège F.Broussais – DINAN
- Collège Jacques Prévert - GUINGAMP
- Collège Simone Veil- LAMBALLE
- Collège Yves Coppens LANNION
- Collège des Livaudières – LOUDÉAC
- Collège Chombard de Lauwe – PAIMPOL
- Collège Chateaubriand – PLANCOET
- Collège J.Lequien - PLÉRIN
- Collège Charles Brochen- -PONTRIEUX
- Collège Le Volozen – QUINTIN
- Collège Édouard Herriot – ROSTRENEN
- Collège Léonard de Vinci – SAINT-BRIEUC

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**Poste enseignant spécialisé H/F
Maison d'arrêt de Saint-Brieuc**

- Candidat titulaire du CAPPEI ou toute autre certification équivalente, ayant de préférence une expérience en formation d'adultes.
- L'enseignant nommé s'engage à suivre l'intégralité des sessions de formation organisées conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Justice et à s'adapter aux différentes contraintes de service liées à ce poste.
- Au cours de la première année de fonction, il reste titulaire du poste qu'il occupait précédemment.
- L'enseignement à des adultes ou des mineurs en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation à un diplôme pour un public spécifique (préparation aux examens CFG-DNB, lutte contre l'illettrisme)
- Mise en œuvre et accompagnement des enseignements à distance.
- Ces actions d'enseignement s'accompagnent de tâches de coordination et de concertation (notamment avec les responsables de l'Unité Pédagogique Régionale).
- Des capacités à travailler en équipe, à respecter les règles de sécurité et de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire sont absolument nécessaires.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Poste spécialisé H/F
Coordonnateur de la commission départementale d'orientation

Ce poste est intégré à la liste des postes de titulaires de secteur (TS) et est implanté à la circonscription de Saint-Brieuc ASH.

L'enseignant devra être titulaire du CAFIPEMF.

MISSIONS DU SECRETARIAT CDO

Les enseignants secrétaires de CDOEA sont des spécialistes de la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire. Ils développent une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des projets des élèves.

- En lien avec les IEN CCPD et les chefs d'établissements du second degré : réception et vérification des dossiers de demande d'orientation vers les EGPA.
- Organisation des Commissions techniques d'orientation : calendrier, convocations, invitations des familles, préparation des dossiers.
- En commission : présentation des dossiers, mise à jour des relevés de décisions.
- Préparation et organisation des CDO plénières (élaboration des listes avec avis, convocations, calendrier...).
- Mise à jour régulière du tableau des effectifs scolarisés en EGPA notamment en lien avec la MDPH (prise en compte des élèves handicapés scolarisés en EGPA).
- Suivi des projets pédagogiques des SEGPA – Rôle de conseil

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique
- Maîtrise des outils de bureautique : tableur, traitement de textes, courriels
- Compétences pédagogiques et didactiques
- Qualités relationnelles - Discrétion et réserve professionnelle – capacité à entrer en communication avec l'ensemble des partenaires
- Disponibilité et flexibilité des horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Poste spécialisé H/F
Adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH

MISSIONS

Le coordonnateur adjoint participe aux missions d'information, d'instruction et d'orientation des demandes assurées par la MDPH, concernant le public enfant.

Sous l'autorité du coordonnateur du pôle Enfance de la MDPH, il assure le lien avec les partenaires du secteur de la scolarisation. Il est en contact plus particulièrement avec les enseignants référents et les représentants des établissements et services médico-sociaux.

C'est un professionnel mis à disposition de la MDPH par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et fonctionnelle de la directrice de la MDPH).

Au titre de l'organisation et de la coordination administrative, il assure :

- L'examen, le contrôle de la recevabilité des demandes et l'instruction concernant les demandes d'aides humaines, notamment en priorisant l'examen des renouvellements de droit
- L'accompagnement, la préparation et l'animation des différentes équipes d'évaluation
- Le lien avec les enseignants référents sur les situations individuelles complexes dans le cadre de la « Réponse accompagnée pour tous »
- La formalisation des décisions de la CDAPH

Au titre de l'animation et de la coordination du partenariat, il assure :

- L'animation des partenariats et des relations avec les professionnels médico-sociaux, paramédicaux, et libéraux pour sensibiliser à la nécessité de recourir de manière adaptée aux dispositifs du handicap
- Le conseil technique auprès des professionnels, des partenaires.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS ATTENDUES

- Être titulaire du CAPPEI ou toute autre certification équivalente
- Aptitude indispensable pour le travail en équipe et à la communication
- Qualités relationnelles et organisationnelles
- Maîtrise de l'outil informatique
- Connaissances dans le domaine du handicap et de la compensation
- Disponibilité et flexibilité des horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Coordonnateur du pôle enfance de la MDPH H/F

Direction : MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Service : Pôle Enfance

Intitulé du poste : Coordonnateur Pôle Enfance – Catégorie A

Résidence administrative : Plérin

Taux d'emploi : temps plein

Astreintes particulières : pas d'astreinte mais flexibilité des horaires en fonction des besoins

Prévention des risques (observations particulières) : Néant

DESCRIPTION DE LA MISSION

Sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice de la MDPH et de la Responsable de coordination des pôles, au sein d'une équipe d'au moins 10 agents, le Coordonnateur du pôle enfance est garant du bon fonctionnement du dispositif et du processus d'instruction pour toutes les personnes en situation de handicap de moins de 20 ans présentant une demande de compensation du handicap, excepté les demandes de compensation financière instruites par deux autres coordonnateurs.

Personnel mis à disposition de la MDPH par la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor, cet agent est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH.

Il établit les liens nécessaires avec les enseignants référents durant toute l'instruction de la demande. Il anime l'équipe technique chargée d'élaborer une proposition de compensation. Il entretient les liens avec les partenaires et les familles et contrôle les décisions notifiées aux familles et aux partenaires.

Les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sont des spécialistes de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Ils développent une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des projets des élèves.

DESCRIPTION DES TÂCHES

- Organiser et coordonner le travail des secrétaires
- Etre garant de toutes les étapes d'instruction, de la conduite de l'évaluation en lien avec l'équipe pluridisciplinaire (équipe composée de médecin, travailleur social, enseignant spécialisé, psychologue scolaire, responsable d'établissement ou de service médico-social), de l'implication et de l'information de la personne en situation de handicap ou de son représentant légal
- Organiser et animer les équipes techniques, en vue d'élaborer le plan personnalisé de scolarisation (PPS)
- Présenter les demandes aux membres de la CDAPH
- Veiller à la conformité du contenu et de la mise en forme des décisions
- Rédiger les mémoires de contentieux et représenter la MDPH aux audiences devant le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI)
- Participer aux actions qui se situent dans l'environnement de la MDPH (projets, forums, temps d'échange et de communication, relations avec les Établissements et services médico-sociaux, sanitaires etc.)
- Participer (en lien avec la direction) à l'élaboration de partenariats, à des réunions départementales, régionales, nationales
- Participer à l'analyse des statistiques pour la production du rapport annuel d'activités de la MDPH

COMPÉTENCES ET QUALITÉS SOUHAITÉES

- Etre titulaire du CAPPEI ou toute autre certification équivalente
- Connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local
- Maîtriser la démarche et les outils pour concevoir les projets individuels des élèves et leur mise en œuvre
- Contribuer aux travaux d'une équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans une démarche globale de coopération
- Connaissance et expérience dans le domaine médico-social, connaissance du système éducatif et particulièrement dans le secteur du handicap
- Sens du travail en équipe, bonne capacité relationnelle et d'adaptabilité
- Bonnes capacités de synthèse et de rédaction
- Expérience d'encadrement
- Maîtrise des outils informatiques, compte-tenu de la Gestion dématérialisée des dossiers des usagers de la MDPH depuis la mise en place de la Gestion Électronique des Documents (GED)
- Faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D H/F**MISSIONS**

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Élaborer, en partenariat avec l'équipe soignante, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Coordonner le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée entre le site de l'hôpital de jour et l'école de référence
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants des écoles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires

COMPÉTENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissants du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle de l'hôpital en respectant les directives de l'Education nationale.

CADRE GÉNÉRAL ET LOCALISATIONS**➤ Site de Lannion/Paimpol :**

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec l'inspecteur de la circonscription de Lannion et l'inspectrice de la circonscription de Paimpol, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

- Sur Lannion : l'enseignant exercera sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école de Pen Ar Ru pour $\frac{3}{4}$ de son temps de travail
- Sur Paimpol : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur le site de l'hôpital de jour (situé 36 rue du Général Leclerc) pour $\frac{1}{4}$ de son temps de travail, soit 1 journée par semaine.

Cette organisation implique la mobilité de l'enseignant.

➤ Site de Quévert :

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec l'inspectrice de la circonscription de Dinan sud, l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur l'hôpital de jour « La Rose des Vents », établissement sanitaire, situé 1, rue des Alouettes sur la commune de Quévert, accueillant des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.

➤ Site de Saint-Brieuc :

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH en lien avec l'inspecteur de la circonscription de Saint-Brieuc Est, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

En école : l'enseignant exercera, le lundi, mardi, jeudi & vendredi matin, sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école des Merles

Sur le site de l'hôpital de jour (situé 8 boulevard Hoche) : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation

L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toute autre certification équivalente.

Avant de postuler, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Classe relais Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc H/F

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN ASH et de l'IEN IO.

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et temporaire, une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire sous statut scolaire ou dans une formation en alternance.

Y sont scolarisés à temps partiel en priorité des jeunes de 14 à 16 ans qui, en grande difficulté scolaire et personnelle, sont dans un processus de décrochage scolaire ou en ont été exclus. Le travail s'effectue en partie avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les partenaires territoriaux.

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

- Se construire un projet personnel et professionnel,
- Reprendre et poursuivre les apprentissages fondamentaux,
- Se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
- Se situer par rapport à la loi,
- Favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire ou l'engagement dans un cursus d'apprentissage et/ou de formation professionnelle.

DESCRIPTIF DU POSTE

En collaboration avec les professionnels partenaires, appréhender le jeune dans sa globalité, en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève), dans son environnement familial et social, dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie. Construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie dans l'Ecole qui tiennent compte de ses savoirs, savoir-faire et de ses comportements.

Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé les compétences nécessaires à l'**interne** de l'Education nationale (équipe pédagogique, chefs d'établissement d'origine et d'accueil, Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, équipe médicale...) et à l'**externe** (travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises...)

Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes. Construire et mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage. Toute cette démarche ne peut se concevoir que dans des actes d'enseignement adaptés à la problématique de chacun des jeunes accueillis.

COMPÉTENCES SOUHAITÉES (en complément des compétences explicitées dans le référentiel de Professeurs des Ecoles et du référentiel de CAPA-SH option F ou du CAPPEI)

- Connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif
- Préparation et suivi de l'alternance en entreprise
- Maîtrise de l'outil informatique et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Capacité à présenter les dossiers à la commission d'admission en classe relais

QUALITÉS ATTENDUES

- Aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
- Capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves à besoins spécifiques

LOCALISATION

- Collège Anatole Le Braz, SAINT-BRIEUC

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur Lionel LE GRUIEC, IEN IO (02 96 75 90 09) ou de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**Classe/atelier - relais ou « classe SAS » (0,5 ETP)
et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5 ETP) H/F**

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN IO et de l'IEN ASH. Il est composé de 0,5 ETP pour la classe-atelier relais, poste implanté au collège de Vinci à St-Brieuc et de 0,5 ETP pour la mise à disposition de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

MISSIONS CLASSE / ATELIER - RELAIS OU « SAS »

Cette classe a pour finalité, par un accueil spécifique d'une durée moyenne de quatre semaines, de favoriser la réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire, sous statut scolaire.

Sur ce dispositif, sont scolarisés, à temps partiel, des jeunes relevant du collège aux situations diverses (déscolarisation, rupture familiale...) dont le parcours antérieur nécessite la mise en œuvre d'un bilan pédagogique en vue de proposer une affectation pertinente dans le cadre d'un parcours ordinaire ou adapté.

Descriptif des missions :

- Appréhender le jeune dans sa globalité, construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie qui tiennent compte de ses possibilités
- Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé l'ensemble des compétences humaines nécessaires tant sur le plan scolaire que partenarial
- Mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage.

MISSIONS AUPRES DE LA PJJ

Ce poste répond, sur le plan départemental, à la collaboration des services de l'Education nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le but de lutter contre l'exclusion scolaire et la déscolarisation.

Descriptif des missions : (celles-ci sont définies en partenariat par la PJJ et l'EN)

- Faciliter l'accès à la scolarisation et à la qualification des jeunes pris en charge par la PJJ
- Améliorer les procédures de repérage, participer à l'évaluation scolaire de jeunes déscolarisés
- Coordonner et développer les relations partenariales
- Contribuer à la scolarisation en tenant compte de la spécificité partenariale du poste
- Faciliter la scolarisation totale ou partielle dans les dispositifs communs, le lien entre classe relais, MLDS, CIO...
- Elaborer des stratégies de scolarisation en cohérence avec les parcours individuels.

Modalités d'action :

- Prendre en charge, pour des activités scolaires, certains jeunes (en groupe ou individuellement) accueillis par les structures de la PJJ (ou habilitées), afin d'organiser et de mettre en œuvre un enseignement permettant d'observer et d'évaluer les aptitudes des élèves et la reprise des apprentissages fondamentaux
- Participer, au sein de diverses réunions, à l'élaboration et à l'harmonisation de stratégies de travail
- Assurer la liaison et le suivi avec les équipes des établissements scolaires concernés
- Rendre compte régulièrement, par des bilans, de son activité à l'Education nationale comme à la PJJ

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Aptitude au travail et à l'animation d'équipe
- Capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves aux profils particuliers

LOCALISATION

- Collège Léonard de Vinci, SAINT-BRIEUC

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur Lionel LE GRUIEC, IEN IO (02 96 75 90 09)

Poste en unité d'enseignement pour enfants TSA H/F
(Troubles spécifiques du spectre de l'autisme)

Le plan autisme 2013-2017 prévoit la création d'unités d'enseignement (UE) en classes maternelles pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants porteurs de troubles spécifiques du spectre de l'autisme (TSA) dès la petite enfance, en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées, telles que recommandées par la HAS et l'ANESM en 2012.

IMPLANTATION

Ces unités d'enseignement sont implantées à l'école élémentaire Kroas Hent de Lannion, l'école maternelle Jacques Prévert de Loudéac et l'école primaire Yves Dollo de Saint-Brieuc.

L'UE s'appuie sur le cahier des charges exposé dans l'instruction interministérielle DGCS /SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014.

PROFIL du candidat

- Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme.
- **L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.**

MISSION de l'enseignant identifié comme le coordonnateur de l'UE

« Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social. A ce titre :

- Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement
- Il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves
- Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements
- Il travaille en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation
- Il assure le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires
- Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux.

COMPÉTENCES attendues en termes de connaissances

- Solides connaissances des troubles du spectre autistique
- Expérience pédagogique en ASH avérée
- Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés
- Maîtrise des théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages
- Maîtrise des programmes en vigueur, notamment du cycle 1

COMPÉTENCES attendues en terme de capacités et savoir-faire

- Faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique
- Travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels
- Savoir analyser une situation de handicap et dégager les besoins de l'élève en termes scolaires
- Coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre du projet individuel de chaque élève ;
- Mettre en œuvre les aides pédagogiques préconisées
- Évaluer régulièrement les actions engagées
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires à chaque situation
- Évaluer les situations critiques et/ou d'urgence
- Prendre la distance nécessaire à l'analyse des problématiques liées au handicap ou à la maladie
- Faire preuve de disponibilité pour des réunions hors temps scolaire
- Suivre les formations proposées et se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Relations fonctionnelles en interne :

IEN ASH et IEN de la circonscription ; Enseignant(s) Référent(s) ; Équipe pluridisciplinaire de l'établissement médico-social ; Équipe enseignante de l'école d'implantation

Relations fonctionnelles en externe :

Direction académique des Côtes d'Armor ; Agence régionale de santé (ARS) ; MDPH ; Etablissement et service médico-social de référence ; AESH le cas échéant ; Familles

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Agnès BIZOUARN, IEN en charge de l'ASH, au 02.96.75.90.07.

Poste de soutien : Scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et Elèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en premier degré H/F

Les enseignants travaillent dans le cadre de la mission académique du CASNAV sous l'autorité de l'IEN en charge du dossier au niveau départemental qui est en lien avec l'IEN de la circonscription.

MISSION ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)

- **Missions de médiation auprès des élèves issus de familles itinérantes allophones arrivants et de leur famille :**
 - Créer une dynamique partenariale à l'échelle d'un territoire pour rapprocher école-famille, en vue de la réussite des EFIV
 - Encourager, faciliter, accompagner l'entrée à l'école maternelle des EFIV dès l'âge de 3 ans
 - Encourager, faciliter, accompagner l'entrée au collège des EFIV dès le début du cycle 3
- **Missions de coordination pédagogique :**
 - Comprendre et porter les enjeux de l'école et d'une société inclusive
 - Enseigner en co-intervention dans les écoles recevant des EFIV
 - Développer la continuité pédagogique école/collège
 - Asseoir les apprentissages des EFIV en prenant en compte leurs besoins éducatifs particuliers à partir d'un bilan des acquis
 - Posséder des compétences dans les démarches de différenciation pédagogique et de personnalisation des parcours
 - Montrer des capacités d'adaptation, de souplesse au regard des flux, des déplacements, des départs et des arrivées des familles
 - Apporter des conseils aux professeurs
- **Missions de coordination administratives et institutionnelles**
 - Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail
 - Renseigner différentes enquêtes et fournir un bilan régulier des activités
 - Rédiger un bilan d'activité annuel et proposer des perspectives en lien avec les attentes académiques et nationales

MISSIONS SOUTIEN AUPRES DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES EN PREMIER DEGRE (EANA)

- **Missions de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille :**
 - Clarifier la compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille,
 - Favoriser la communication entre les familles et les différents partenaires institutionnels de l'école,
 - Encourager, accompagner, soutenir le parcours scolaire des EANA vers le collège.
- **Missions de coordination pédagogique :**
 - Enseigner le Français Langue Seconde (FLS) en co-intervention en favorisant la dynamique inclusive,
 - Etablir un bilan diagnostic des acquis et besoins des élèves concernés
 - Aider les enseignants de la classe par une information sur la scolarité antérieure, et par l'apport d'outils,
 - Apporter des conseils aux professeurs
 - Développer la continuité pédagogique écoles-collège
- **Missions de coordination administratives et institutionnelles :**
 - Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail,
 - Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités,
 - Rédiger un bilan d'activité annuel

EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES SOUHAITÉES

- Être lauréat de la certification complémentaire F.L.S (français langue seconde et langue de scolarisation),
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée,
- Expérience d'enseignement en cycle 2
- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA),
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe,
- Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).

LOCALISATION

Ces postes de soutien sont intégrés aux postes de titulaires de secteur (TS) G0107 et implantés respectivement à E.E.PU La Chesnaye à Guingamp, E.E.PU Woas Wen à Lannion, E.E.PU Le Petit Prince à Quévert, E.E.PU Loudéac et Guerlédan. Ces postes figurent sur la liste des postes de TS avec spécialité.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur David HAVERLAN, inspecteur de L'Education Nationale de la circonscription de Dinan Nord, au 02.96.39.80.13.ou ce.ien22.dinannord@ac-rennes.fr.

Poste coordonnateur départemental CASNAV en premier degré H/F

Le poste est rattaché à l'IENA.

MISSIONS Coordonnateur-trice CASNAV**Accueillir les élèves et les familles :**

- Favoriser la scolarisation des élèves et réduire les délais d'attente
- Co-intervenir au sein des classes (EFIV ou EANA)
- Contribuer au bilan diagnostic des compétences des élèves concernés afin d'élaborer un projet personnalisé au regard du socle commun
- Définir avec les équipes éducatives, les modalités de scolarisation les plus adaptées sur la base de ces évaluations, tout en respectant la classe d'âge
- Aider à la bonne compréhension du système éducatif par les élèves et leur famille
- Assurer l'information des différents partenaires institutionnels de l'école

Accompagner les équipes pédagogiques par :

- La diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques, documentaires mutualisés par le CASNAV
- Des actions de formation diverses : réunions, formation en école ou en circonscription, stages départementaux du PAF, accompagnement des enseignants-ressources, conseils donnés aux formateurs, accompagnement à la certification FLS
- L'accompagnement des équipes pédagogiques dans la compréhension des modalités d'évaluation et d'orientation

Faire partie d'un réseau CASNAV pour :

- Soutenir la dynamique de partage et de mise en réseau impulsée par le CASNAV
- Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail en concertation et en cohérence avec la politique de formation académique, concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de formation
- Contribuer à la conception et à la mutualisation des ressources pédagogiques du CASNAV
- Travailler en lien avec le service DIVEL de la DSDEN 22, alimenter le tableau de bord du CASNAV sur la scolarisation des EANA et des EFIV
- Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités.
- Travailler en liaison étroite avec la ou le pilote académique du CASNAV et avec l'inspectrice ou l'inspecteur de l'éducation nationale porteur de la mission départementale EFIV/EANA

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ATTENDUES

- Faire preuve de valeurs professionnelles liées à l'éthique du professeur d'école
- Comprendre et porter les enjeux d'une école et d'une société inclusive
- Etre certifié par le CAFIPEMF (ou l'envisager)
- Etre certifié complémentaire FLS (ou l'envisager)
- Posséder une expertise pédagogique et maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée
- Etre sensibilisé aux conditions de vie des familles d'EFIV et d'EANA
- Disposer d'une aptitude à la communication notamment interculturelle,
- Avoir des aptitudes au travail en partenariat et en équipe

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur David HAVERLAN, inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Dinan Nord, au 02.96.39.80.13. ou ce.ien22.dinannord@ac-rennes.fr.

**Poste PE - Coordonnateur en UPE2A
(Unité Pédagogique pour Elève Allophone Arrivant) en premier degré H/F**

L'enseignant travaille sous la responsabilité directe de l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription.

MISSIONS DU PROFESSEUR-COORDONNATEUR EN UPE2A

Les EANA sont inclus dans la classe d'âge de référence : le PE – coordonnateur intervient en co-enseignement et en prise en charge spécifique de soutien linguistique.

- **Mission de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille :**
 - Clarifier la compréhension du système éducatif par les enfants et leur famille
 - Favoriser la communication entre les familles et les différents partenaires institutionnels de l'école
 - Encourager, accompagner, soutenir le parcours scolaire des EANA vers le collège

- **Mission de coordination pédagogique :**
 - Enseigner le Français Langue Seconde en co-intervention en favorisant la dynamique inclusive
 - Etablir un bilan diagnostique des acquis et besoins des élèves concernés
 - Aider les enseignants de la classe pour une information sur la scolarité antérieure, et par l'apport d'outils
 - Apporter des conseils aux professeurs
 - Développer la continuité pédagogique école/collège

- **Missions de coordination administrative et institutionnelle :**
 - Coopérer activement lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail
 - Renseigner différentes enquêtes et fournir des bilans réguliers des activités
 - Rédiger un bilan d'activités annuel

EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES SOUHAITÉES

- Comprendre et porter les enjeux de l'école et d'une société inclusive
- Etre lauréat de la certification complémentaire F.L.S (français langue seconde et langue de scolarisation)
- Envisager le CAFIPEMF
- Posséder une expertise pédagogique et maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée
- Expérience d'enseignement en cycle 2
- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe
- Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures)

LOCALISATIONS

- École élémentaire publique Mathurin-Méheut – LAMBALLE
- École élémentaire publique Cesson Croix Rouge – SAINT-BRIEUC
- École élémentaire publique Le Mené Est
- École élémentaire publique Le Hénaff – Rostrenen
-

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur David HAVERLAN, inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Dinan Nord, au 02.96.39.80.13. ou ce.ien22.dinannord@ac-rennes.fr.

Poste d'enseignant titulaire départemental remplaçant H/F

Ces postes de titulaires départementaux remplaçants sont placés sous l'autorité directe de l'Adjoint(e) au directeur académique et rattachés administrativement à l'une des trois circonscriptions identifiées pour la gestion de leurs ISSR.

Les enseignants affectés sur ces supports sont susceptibles d'intervenir sur l'ensemble du territoire départemental. Ils assurent essentiellement le remplacement des enseignants en formation continue et sont susceptibles d'être affectés sur tout type de poste relevant des missions d'un enseignant du 1^{er} degré. De ce fait, ils sont appelés à intervenir en école maternelle ou élémentaire, sur des supports d'adjoint ou de directeur et également sur des postes de l'enseignement spécialisé dans le premier et second degré (dispositif ULIS, SEGPA, IME).

Lorsqu'ils ne sont pas mobilisés pour assurer des remplacements d'enseignants en formation, ils sont mis à la disposition de l'une des dix circonscriptions du département pour assurer des remplacements de courte durée ou des missions de soutien en fonction des besoins.

MISSIONS

Participer à la mission de service public en assurant la continuité du service du aux élèves et à leurs familles et en permettant la continuité des apprentissages et des enseignements et notamment des fondamentaux.

Assurer sur l'ensemble de l'année scolaire l'obligation réglementaire de service : 24 heures hebdomadaires d'enseignement et 108 heures annuelles d'APC.

Contribuer, dès la nomination sur un remplacement, aux objectifs et projets de la structure d'accueil

Assurer l'ensemble des missions incombant à l'enseignant titulaire de la classe et proposer des situations d'apprentissages adaptées au niveau des élèves et à la durée du remplacement en concertation avec l'équipe pédagogique

Contribuer au dialogue avec les partenaires de la structure d'accueil

COMPÉTENCES

Bonne connaissance du système éducatif et des dispositifs de scolarisation relevant de l'ASH

Bonne connaissance de l'ensemble des programmes de la maternelle à la fin du cycle 3 et des besoins particuliers des élèves scolarisés dans des structures de l'ASH

Capacités d'analyse pour permettre une prise en charge adaptée et continue des élèves

Capacité à proposer des situations d'apprentissage adaptées au niveau des élèves et à la durée du remplacement

Qualités relationnelles : bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation

Disponibilité, rigueur et flexibilité des horaires

Rendre compte et partager à propos de son activité à l'issue de chaque mission.

LOCALISATIONS

- Circonscriptions De GUINGAMP Nord, LAMBALLE, SAINT-BRIEUC OUEST

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de l'adjoint(e) au directeur académique (02.96.75.90.08) ou ce.iena22-rennes.fr.

Poste d'enseignant coordonnateur d'ULIS
Unité localisée pour l'inclusion scolaire

L'Ulis implantée en école, en collège ou en lycée représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau organisé par convention de lycées professionnels.

MISSIONS

Chaque Ulis est dotée d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité de l'inspecteur de circonscription ou du chef d'établissement :

- **L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis :**
 - Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence
 - Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun
 - Élaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation
- **La coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs :**
 - Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap
 - Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
 - Concevoir un projet pour l'Ulis permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement ;
 - Organiser le travail de l'AESH-Co au sein du dispositif ;
 - Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré ;
 - Travailler en coopération avec les différents partenaires ;
- **Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource :**
 - Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative ;
 - Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

Outre les fonctions classiques d'un coordonnateur, ses missions sont :

- L'appui aux apprentissages généraux et professionnels ;
- Le suivi du projet d'orientation ;
- Le suivi des périodes de formation en milieu professionnel avec le professeur chargé de l'évaluation des compétences professionnelles et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ;
- Le suivi des aménagements et adaptations nécessaires à mettre en place en milieu scolaire et si nécessaire en entreprise ;
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Un rapport d'activité annuel du fonctionnement de l'Ulis est rédigé et remis aux inspecteurs ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut du coordonnateur.

COMPÉTENCES

- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel
- Être en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique
- Démontrer d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle

En lycée professionnel :

- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle
- Etre en capacité de travailler les partenariats avec les services publics de l'emploi ainsi qu'avec les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

LOCALISATIONS :

- Collège Lucie et Raymond Aubrac – CHATELAUDREN- PLOUAGAT
- Collège Chateaubriand - PLANCOET
- Collège Jean Racine – SAINT-BRIEUC
- Collège Roger Vercelet – DINAN
- Collège Anatole Le Braz – SAINT-BRIEUC
- Collège Jacques Prévert – GUINGAMP
- Collège Le Volozen- QUINTIN
- Collège Jules Léquier – PLÉRIN
- Collège Jean Monnet – BROONS
- Collège des Livaudières – LOUDÉAC
- Collège Léonard de Vinci – SAINT-BRIEUC
- Collège Simone Veil – LAMBALLE
- Collège Charles Brochen – PONTRIEUX
- Collège Eugène Guillevic – PLOEUC-SUR-LIÉ
- Collège La grande Métairie – PLOUFRAGAN
- Collège François Broussais – DINAN
- Collège Yves Coppens – LANNION
- Collège Charles de Gaulle – HILLION
- Collège Jean Richepin – PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ
- Lycée professionnel Jules Verne – GUINGAMP
- Lycée professionnel Jean Moulin – SAINT-BRIEUC
- Lycée professionnel Henri Avril – LAMBALLE
- Lycée professionnel Kerraoul – PAIMPOL
- Lycée professionnel de la Fontaine des eaux – DINAN

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.